



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 10 mai 2016  
C.28/163 – IdAff 233'971 – TRX-ab

**Résolution de Mme Natacha Litzistorf du 9 décembre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Stop aux "biochips" qui échouent sur nos plages ! »**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 décembre 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à son interpellation « Stop aux "biochips" qui échouent sur nos plages ! », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Natacha Litzistorf :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité collabore de façon active avec le Canton afin qu'il assure un assainissement du lac et de ses plages pour éliminer ces biochips en tenant compte du principe du pollueur-payeur ».*

**Réponse de la Municipalité**

Le Service de l'eau effectue des contrôles réguliers des eaux des rives du lac et n'a plus constaté la présence de « biochips » sur les plages lausannoises. Celle-ci était en effet due à un incident survenu dans le passé et ces matériaux provenaient de STEP valaisannes. De plus, lors des contrôles de l'état des plages entre Bellerive et l'embouchure de la Chamberonne qui ont été effectués en début d'année, nous pouvons vous confirmer qu'il n'y avait pas de « biochips » sur cette partie des rives.

Par ailleurs, le Service de la propreté urbaine, par sa division « propreté du domaine public », fait nettoyer quotidiennement les plages et leurs alentours.

---

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch



Aussi, à la suite du constat à maintes reprises de plusieurs éléments coupants enterrés dans le sable, il sera proposé d'acquérir un nettoyeur de plage. Cette acquisition figurera dans les autorisations d'achat 2017. Ainsi, un nettoyage plus fin des plages et la suppression des éventuels « biochips » s'y trouvant serait possible dès 2017.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Simon Affolter

